



## *Aidez-nous à restaurer l'orgue de l'église de Tart le Haut ! (Côte d'Or)*

L'église du Sacré Cœur, de style néogothique, fut construite en 1889 sur un ancien vignoble dans notre village de Tart-le-Haut.

Depuis de nombreuses années, grâce aux efforts conjugués de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Paroissiale et de la commune, l'édifice a pu traverser le temps et continuer d'accueillir les événements qui rythment la vie de notre village.

Une première souscription lancée en 2016, en partenariat avec l'association et la commune, avait permis la restauration de la toiture. Et nous remercions l'ensemble des donateurs pour leur soutien.

### **Un instrument à restaurer : l'orgue**

Jusqu'à présent, un orgue électronique était utilisé lors des différents événements religieux (concerts, mariages, baptême, etc.). Or cet instrument ne fonctionne plus et n'est pas réparable.

Un nouvel orgue (Jacquot-Lavergne) a été cédé à la commune par la ville de Dijon. Mais il doit être restauré par un spécialiste avant son installation.

Un tel instrument apportera beaucoup lors des cérémonies et des concerts. Sa restauration permettra de le faire découvrir au plus grand nombre. Il rendra notre église plus vivante !

### **Soutenir et participer à la sauvegarde !**

Le coût de cette restauration reste important pour notre commune, c'est pourquoi de concert avec l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise, et la Fondation du patrimoine, nous lançons une nouvelle souscription publique.

Cela permet à toutes les personnes attachées à ce lieu, de devenir actrices de la restauration de l'orgue en faisant un don, par chèque ou en ligne, sur le site sécurisé de la Fondation. Chaque donateur pourra bénéficier de déductions fiscales incitatives. La Fondation du patrimoine pourra apporter une subvention complémentaire en fonction du montant de la collecte.

**Ensemble, faisons de nouveau chanter notre église !**



### **Contacts et renseignements sur ce projet**

**Auprès du maître d'ouvrage : Mairie de Tart-le-Haut**

Place de la Mairie - 21110 TART LE HAUT / Tel : 03 80 31 26 18 - E-mail : [mairie.tart.le.haut@gmail.com](mailto:mairie.tart.le.haut@gmail.com)

**Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Paroissiale** - Place de la Mairie - 21110 TART LE HAUT

**Ou Fondation du patrimoine Bourgogne Franche-Comté :**

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON / Tel : 03.80.65.79.93 - E-mail : [bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)

Voir tous nos projets sur internet : [www.bourgogne.fondation-patrimoine.org](http://www.bourgogne.fondation-patrimoine.org)

Je fais un don de ..... €  
pour la restauration de l'orgue de l'église de Tart-le-Haut (21)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu                       Sur la fortune (ISF)                       Sur les sociétés

**Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : orgue de l'église de Tart-le-Haut**

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

**Ou de l'impôt sur la fortune** à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription ne pourront pas bénéficier de reçus fiscaux.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

CP ..... Ville.....

Tél..... Mail .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

## Comment faire votre don ?

1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

### Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : orgue de l'église de Tart-le-Haut) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

### Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/51526](http://www.fondation-patrimoine.org/51526)

### Ou

► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



## Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un partenaire reconnu de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un organisme à la gestion économique rigoureuse, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'intérêt général de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la délégation régionale Bourgogne Franche Comté, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de trois chargés de mission, tous trois salariés.